



VICHY

Économie

KIT MÉDIA  
2025

## LA NEWSLETTER

envoyée chaque jeudi  
à **4000 abonnés**

## SITE INTERNET

[vichy-economie.com](http://vichy-economie.com)  
**35000 pages vues/an**



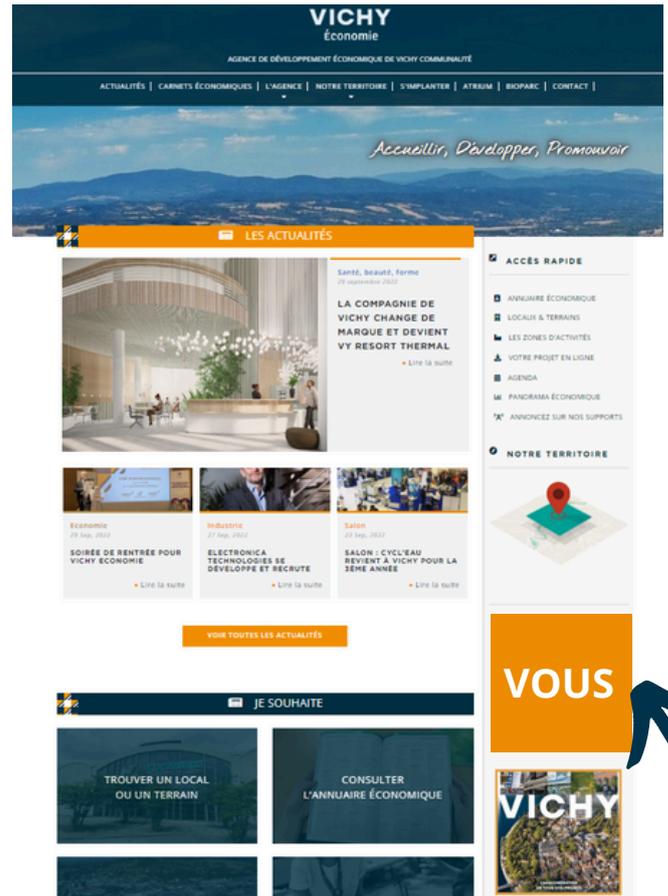
**BANDEAU  
PREMIUM**

**300 €**

**BANDEAU  
600 X 100 PIXELS  
avec lien internet**

**200 €**

**BANDEAU  
BAS**



**VOUS**



**PAVÉ 250 X 250 PIXELS**

présent sur toutes les pages du site  
avec lien internet  
affichage aléatoire  
**3 MOIS : 200 €**  
**6 MOIS : 350 €**  
**12 MOIS : 600 €**

# ANNUAIRE ÉCONOMIQUE EN LIGNE

[ANNUAIRE.VICHY-ECONOMIE.COM](http://ANNUAIRE.VICHY-ECONOMIE.COM)

## BANDEAU PUBLICITAIRE INTÉGRÉ À LA PAGE D'ACCUEIL ET DE RÉSULTAT DE RECHERCHE



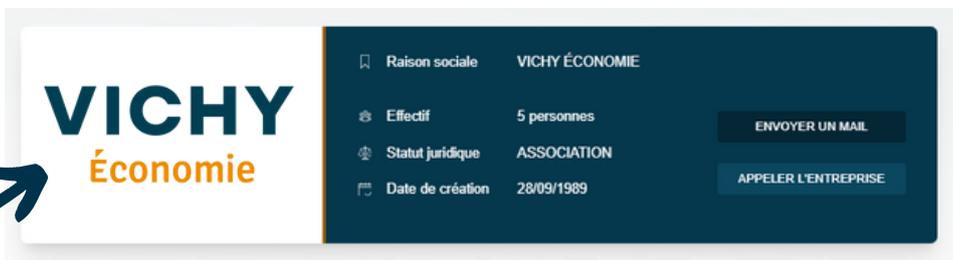
**BANDEAU**  
700 X 150 PIXELS  
avec lien internet  
affichage aléatoire  
**3 MOIS : 220 €**  
**6 MOIS : 380 €**  
**12 MOIS : 690 €**

(tarifs franchise de TVA)

## LOGO INSÉRÉ AVEC VOTRE FICHE SUR LA PAGE D'ACCUEIL ET VOTRE FICHE DÉTAILLÉE

(pour les entreprises déjà référencées dans l'annuaire)

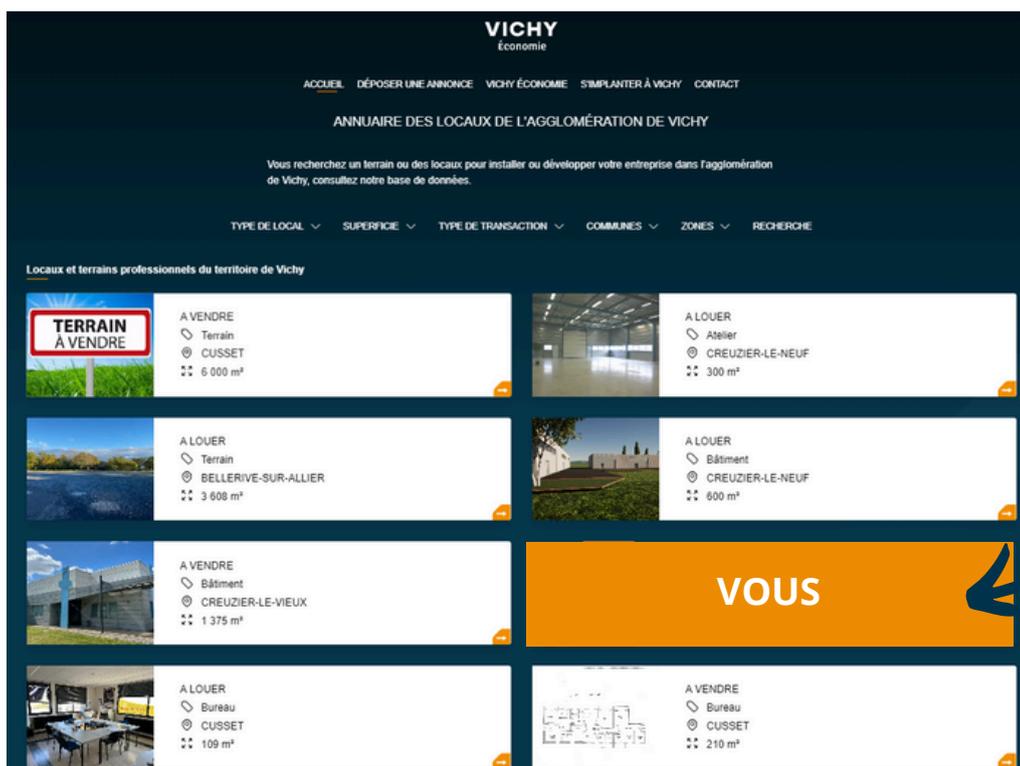
Durée 1 an  
**150 €**



## BOURSE DE LOCAUX ET TERRAINS EN LIGNE

[LOCAUX.VICHY-ECONOMIE.COM](http://LOCAUX.VICHY-ECONOMIE.COM)

**BANDEAU PUBLICITAIRE INTÉGRÉ À LA PAGE D'ACCUEIL  
ET DE RÉSULTAT DE RECHERCHE**



**BANDEAU**  
**700 X 150 PIXELS**  
avec lien internet  
affichage aléatoire  
**3 MOIS : 220 €**  
**6 MOIS : 380 €**  
**12 MOIS : 690 €**

(tarifs franchise de TVA)



## Dynamisez la visibilité de votre entreprise ou structure

Mettez en avant votre marque employeur, vos expertises, compétences, services

Quelques exemples d'emplacements  
(tarifs franchise de TVA)

**pleine page intérieure**  
203 x 270 mm  
avec 15 mm de zone tranquille  
(sans texte ni logo)  
et 5 mm de fonds perdus  
**930 €**

**1/2 page**  
174 x 114 mm  
**720 €**

**1/4 page**  
174 x 54 mm  
**570 €**

**1/8 page**  
84 x 54 mm  
**365 €**

**PACK**  
**1/8 page**  
**+ zoom**  
(texte de 900 caractères maxi)  
**530 €**

**zoom**

**1/8 page**

Raison sociale	Raison sociale	Raison sociale	Raison sociale
Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées
Contacts	Contacts	Contacts	Contacts
Activité	Activité	Activité	Activité

Raison sociale	Raison sociale	Raison sociale	Raison sociale
Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées
Contacts	Contacts	Contacts	Contacts
Activité	Activité	Activité	Activité

Raison sociale	<b>logo</b>	Raison sociale	Raison sociale
Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées
Contacts	Contacts	Contacts	Contacts
Activité	Activité	Activité	Activité

Raison sociale	Raison sociale	Raison sociale	Raison sociale
Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées
Contacts	Contacts	Contacts	Contacts
Activité	Activité	Activité	Activité

**Encadrement fiche : 130 €**  
**avec QR code : 180 €**  
**avec logo : 280 €**

*Pour les structures déjà référencées dans l'annuaire*

## 6000 exemplaires – Visibilité **print et web** (feuilleter en ligne)

Canaux de distribution : Entreprises | Etablissements d'Enseignement  
Collectivités | Structures d'Emploi et Formation | Manifestations



En tant qu'annonceur, vous êtes convié  
**à la soirée de rentrée de Vichy Économie**



# CAHIER SÉMINAIRES

**METTEZ EN AVANT VOS CAPACITÉS D'ACCUEIL  
POUR LES ENTREPRISES  
(SÉMINAIRES, RÉUNIONS, REPAS, HÉBERGEMENT...)**



**pleine page**  
203 x 270 mm  
**900 €**



**1/2 page**  
174 x 114 mm  
**500 €**



**1/4 page**  
84 x 114 mm  
**280 €**

(tarifs franchise de TVA)

- ✓ **Intégré à l'annuaire économique imprimé annuellement à 6000 ex.**
- ✓ **Version feuilletable en ligne**
- ✓ **Promotion sur les réseaux sociaux**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

## Article 1

Le présent contrat a un caractère ferme et irrévocable sauf accord écrit express des parties.

## Article 2

L'éditeur se réserve le droit de refuser tout ordre de publicité contraire à son esprit, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur, et à son intérêt, bien que cette publicité en toute circonstance n'engage que l'annonceur.

## Article 3

Il appartient à l'annonceur de fournir dans les délais ses éléments techniques. En cas de défection ou de retard, l'insertion prévue au contrat et non parue reste due et le support n'est pas tenu à publication ultérieure.

## Article 4

Les dessins, graphismes, croquis, maquettes, photos, créations, rough et plus généralement tout projet réalisé par Vichy Economie demeurent notre propriété artistique et ne peuvent être utilisés, ni adaptés, ni dupliqués sans notre autorisation préalable. Les éléments matériels (clichés, rough, illustrations, travaux graphiques et informatique en tout genre, etc.) demeurent notre propriété sans qu'il nous soit fait l'obligation de les conserver et sont facturés au client quelle que soit leur participation à l'établissement du projet. Les sommes perçues pour les études et créations de documents publicitaires et de communication n'entraînent pas cession des droits de reproduction au profit du client. Si le client émet le souhait de les acquérir, il devra nous en informer par écrit et nous nous engageons à lui faire connaître par écrit les conditions des dites reproductions. La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet qui bénéficie de la protection de la loi implique, de la part du client, l'affirmation de l'existence d'un droit mondial de reproduction à son profit.

## Article 5

Tout « Bon à Tirer » non retourné dans les 48 heures après la date limite d'envoi des éléments pour la pub sera considéré comme accepté. Les fichiers numériques fournis par nos annonceurs sont verrouillés (PDF, Postscript, TIFF) accompagnés d'une épreuve chromatique digitale calibrée et munie d'une gamme de contrôle mesurable.

## Article 6

Le règlement se fait à réception de facture. A titre exceptionnel des facilités de paiement peuvent être accordées. En cas de retard de paiement d'une seule échéance, l'éditeur pourra suspendre l'exécution des ordres, jusqu'à paiement des sommes restant dues, les frais échoient intégralement à l'annonceur.

## Article 7

Les remises dégressives ou conditions particulières accordées, le sont sous réserve qu'aucun incident de paiement ne soit enregistré. Tout incident de paiement entraîne automatiquement leur annulation.

## Article 8

Toutes factures non payées à leur échéance donneront lieu de plein droit et sans mise en demeure, à partir de l'échéance, à l'application de pénalités dont le montant est équivalent à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont dues soit jusqu'au jour du règlement de la somme exigible, soit, le cas échéant, jusqu'à l'expiration du délai de deux mois à compter du jour où une décision de justice sera devenue exécutoire, délai après lequel les intérêts légaux seront appliqués. Les pénalités sont également encourues lorsque, la date de paiement portée sur la facture étant postérieure au délai des présentes conditions générales de vente, le règlement n'est pas intervenu à cette date.

## Article 9

Par ailleurs, en vertu de l'article D.441-5 du Code du Commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit, et ce, dès le premier jour de retard de paiement.

## Article 10

Les frais techniques sont à la charge de l'annonceur (hors accords commerciaux). En dehors de tous devis préalable, le prix convenu est celui figurant au tarif « frais techniques » dont l'annonceur a pris connaissance préalablement à la signature de l'ordre.

## Article 11

La guerre, le blocus, le manque de transports, les inondations, les incendies, les accidents de machine, les grèves, les lock-out et tous autres événements ou circonstances de nature à déterminer l'impossibilité ou un retard sensible de livraison ou d'exécution du marché, ou qui exercent une influence sur l'approvisionnement, la fabrication, l'infographie, distribution, la mise en ligne ou l'expédition, nous autorisent, à notre choix, à retarder la livraison ou à annuler sans indemnité non seulement s'ils rendent la livraison ou l'édition impossible, mais encore s'ils modifient les conditions normales de notre activité.

## Article 12

En toute hypothèse, et quelle que soit la nature du litige, l'indemnité susceptible d'être mise à la charge de notre société ne pourra en aucun cas dépasser la valeur des services commandés.

## Article 13

Toute réclamation doit, pour être admise, être effectuée par écrit, dans les dix jours suivant la parution.

## Article 14

L'annonceur et s'il en existe un son mandataire sont solidairement responsables du paiement de l'ordre et du respect des présentes conditions générales de vente.

## Article 15

En fonction des accords avec les diffuseurs, l'éditeur peut être amené à modifier les services ou les réseaux. Ceci ne saurait donner lieu à annulation ou contestation. Leur non-observation ne peut entraîner aucune indemnité ou rabais.

## Article 16

Aucune exclusivité ne peut être accordée.

## Article 17

Les parties donnent expressément compétence au Tribunal de Commerce de Cusset pour tous litiges résultant des présentes. Tribunal qui se trouve être également celui du lieu d'exécution du contrat.

## Article 18

L'annuaire économique est publié à 6000 exemplaires, et imprimé en quadrichromie.

## Article 19

La régie publicitaire (commercialisation et facturation) est réalisée par VICHY Économie.

VICHY Économie

5-15 rue Montaret – 03200 Vichy – Tél. : 04 70 30 41 70

Mail : [contact@vichy-economie.com](mailto:contact@vichy-economie.com) – [www.vichy-economie.com](http://www.vichy-economie.com)

Association loi 1901, déclarée en Préfecture le 28/09/1989 (N° 5151) – Siret 352 632 186 00040 – Code NAF 9499Z



## Régie publicitaire

Christophe VERNIZEAU

06 77 88 55 70

[communication@vichy-economie.com](mailto:communication@vichy-economie.com)

---

# VICHY

## Économie

**Agence d'attractivité et de développement**

5-15 rue Montaret 03200 Vichy

04 70 30 41 70

[vichy-economie.com](http://vichy-economie.com)

Suivez-nous sur     